

Zeitschrift: Schweizer Hotel-Revue = Revue suisse des hotels
Herausgeber: Schweizer Hotelier-Verein
Band: 15 (1906)
Heft: 22

Anhang: Beilage zu No. 22 der Schweizer Hotel-Revue = Supplément au no. 22 de la Revue Suisse des Hôtels

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Schweizer Hotel-Revue.

Revue Suisse des Hôtels.

La loi fédérale
sur le commerce des denrées alimentaires
et de divers objets usuels.

Dans le numéro 5 de la Revue des Hôtels de cette année, nous avons publié quelques considérations générales se rapportant à la loi sur le commerce des denrées alimentaires dont nous donnions copie dans le même numéro. Dans le numéro 9, nous avons ensuite dépeint quelle était l'opinion des intéressés qui, à la suite du référendum demandé depuis, avaient pu prendre position vis-à-vis du projet. Dans ce second article, nous faisons l'histoire de cette loi et plus spécialement de la part prise par la Société des hôteliers à ce moment-là. Nous faisons ressortir en outre les questions dont il faut tenir compte pour sauvegarder les intérêts de l'industrie hôtelière qui a tant de ramifications. Sans prendre parti pour ou contre la loi, nous avons fait remarquer combien il était nécessaire que les hôteliers fassent connaître leur opinion à ce sujet, dans la Revue des hôteliers. Nous leur avons ouvert les colonnes de l'organe à cet effet, mais à notre profond regret, personne ne s'est prononcé.

Entre temps, les journaux du jour ont engagé une polémique très vive au sujet de cette loi et la lutte entre partisans et adversaires devient de jour en jour plus chaude. Presque chaque jour on apprend que de nouvelles assemblées politiques et de groupes intéressés ont eu lieu pour discuter la loi qui doit être votée le 10 juin. Il n'y a donc plus que 15 jours jusqu'à cette votation si importante pour le peuple suisse et spécialement pour les professions se rattachant à l'industrie hôtelière. C'est pourquoi nous trouvons de notre devoir de revenir sur cette question et de chercher à éclairer encore une fois la situation, avant la journée décisive. Nous resterons néanmoins fidèles à la ligne de conduite que nous nous sommes tracée, c'est-à-dire nous ne prendrons position ni pour ni contre, nous resterons neutres, laissant à chacun le soin de se former une opinion.

Le référendum a réuni comme on le sait 57,000 signatures contre l'adoption de la loi. La plus grande partie de ces signatures ont été recueillies dans les milieux des Sociétés coopératives de consommation. Il ne faudrait cependant pas en conclure que tous les membres de ces sociétés sont adversaires de cette loi. Ainsi à l'assemblée des délégués des Sociétés coopératives de consommation à Olten, les 62 voix qui voulaient stipuler le mot d'ordre donné pour la votation, appartenait probablement aux partisans de la loi; cette motion fut rejetée par 164 voix. Le mot d'ordre des Sociétés coopératives de consommation est donc le rejet de la loi.

Le parti socialiste s'est fait le porte-parole des ouvriers syndiqués, qui se déclarent adversaires de cette loi, le contingent des adversaires en est augmenté sensiblement. Mais, la loi a trouvé des défenseurs même dans les rangs socialistes, ce qu'on a pu constater dans différentes assemblées, comme à Zofingue et à Olten. Dans le canton de St-Gall, la loi a peu de partisans dans le camp démocratique, et il est peu probable que, soit dans le parti libéral, soit dans le parti conservateur, l'on suive implicitement le mot d'ordre quand les intérêts particuliers sont en jeu, car ici, il s'agit non d'intérêts politiques, mais d'intérêts professionnels. Nous croyons que c'est le cas pour tous les milieux qui ne sont pas en relations directes avec les producteurs de denrées alimentaires, et non-seulement dans le canton de St-Gall.

Les Chambres de commerce des villes limitrophes de Bâle et de Genève et leur parti, fournissent un autre groupe d'adversaires à la loi, ainsi que nous l'avons fait remarquer, il y a quelque temps déjà.

Nous ne voulons pas négliger de citer quelques-uns des motifs qu'invoquent les adversaires pour motiver le rejet de la loi.

Un groupe dit que cette loi est inutile, la plupart des cantons exerçant déjà un contrôle sur le commerce des denrées alimentaires répondant à leurs besoins.

D'autres adversaires déclarent que cette loi entravera le commerce et l'importation à cause du contrôle à la frontière.

D'autres encore craignent que les employés nécessaires pour l'application de la loi ne viennent encore augmenter la bureaucratie, déjà trop considérable dans notre pays.

Un quatrième groupe prédit que la loi créera des ennuis et des difficultés, non-seulement au commerce déloyal, mais au commerce loyal et honnête.

Un cinquième trouve les dispositions pénales trop sévères, les amendes trop fortes, surtout pour les infractions de peu d'importance.

Une des objections principales, c'est que des mesures d'ordre très importantes dans la pratique ne sont pas indiquées dans la loi même, mais qu'elles ne seront fixées que par des règlements ultérieurs. En adoptant la loi,

l'on accepte, en somme, une chose que l'on ne connaît pas.

Enfin l'on reproche à cette loi de violer la Constitution fédérale qui assure l'égalité devant la loi à tous les citoyens; les paysans qui font boucherie chez eux n'étant pas obligés de faire inspecter leur viande et charcuterie.

Mais l'argument principal des adversaires de la loi, argument qui en a créé beaucoup, c'est que cette loi amènera un renchérissement des denrées alimentaires, ce qui aurait des conséquences funestes de nos jours, où tout est déjà si cher.

Voilà les arguments principaux des adversaires de la loi. Comme nous ne voulons pas juger, mais nous bornons à présenter la situation, nous n'examinerons pas le bien-fondé de ces objections. Ceux qui ont suivi la campagne référendaire et les débats qui s'y sont rattachés, ceux qui ont entendu les arguments des deux partis, auront aussi pris note des arguments des partisans du projet et savent pourquoi ceux-ci croient que la loi une fois mise en pratique aura un heureux effet et contribuera au bien-être national.

Dans ces sortes de luttes, il y a de l'exagération de part et d'autre. En vérité, ni partisan, ni adversaire ne peut prévoir exactement quels sont les résultats de cette loi quand elle sera appliquée. Pour se rapprocher de la vérité, il faudra donc que l'observateur impartial rabatte quelque peu sur les assertions des deux partis. Mais ceci n'est possible que quand on a étudié les arguments des deux partis, et avant tout, il faut avoir lu soi-même la loi et la connaître vraiment.

Voyons un peu quels sont les partisans de la loi. Le gros de l'armée des partisans de la loi se recrute dans l'Union suisse des paysans, qui est bien organisée et qui a obtenu déjà plus d'une concession dans les débats des Chambres fédérales. Les paysans voteront en masse pour le succès de la loi. Leur parti sera renforcé par les groupes d'intéressés qui par leur profession se trouvent en contact direct avec les producteurs de denrées alimentaires et désirent pour cette raison une loi et doivent le désirer. Il faut nommer avant tout les représentants du commerce en détail qui sont partisans de la loi parce que les Sociétés coopératives de consommation leur font une concurrence extrême. Ils se disent qu'un contrôle sévère forcerait les Sociétés coopératives de consommation à vendre des marchandises d'aussi bonne qualité que le commerçant en détail.

La loi trouve un autre défenseur dans la Fédération des marchands de vin suisses qui s'en promet une protection efficace pour le commerce des vins, dans l'intérêt de la santé de notre peuple et du bien-être national. L'Association des maîtres bouchers s'est aussi prononcée officiellement en faveur de la loi, quoique celle-ci ne fasse pas droit à toutes les revendications de cette corporation. Nous allons citer les quelques points de la résolution votée par l'Assemblée générale de cette Association.

«Les bouchers s'attendent à ce que les ordonnances du Conseil fédéral soient basées sur les expériences faites par des gens du métier, et espèrent qu'elles créeront les mêmes devoirs à tous les métiers de la branche alimentaire. Les bouchers s'attendent aussi à ce que les cantons étendent le contrôle de la viande à tous et que la taxe d'inspection soit la même pour tous.»

Il nous semble que l'appel signé par 17 chimistes cantonaux plaide en faveur de l'acceptation de la loi, car ces chimistes sont en mesure de juger si l'état actuel des choses a besoin d'être amélioré et si cette loi pourra le faire.

Ils disent dans leur appel entr'autres:

«Nous nous attendons à ce que la loi fédérale sur le commerce des denrées alimentaires empêche, non-seulement dans son texte, mais aussi dans son interprétation et son application, la vente des denrées alimentaires falsifiées et nuisibles à la santé, et qu'elle permette de lutter avec plus de succès que jusqu'ici contre la concurrence déloyale que font les surrogats artificiels aux produits naturels. La législation si différente de canton à canton, et les moyens de répression si restreints dont on dispose rendent la lutte efficace impossible aujourd'hui.»

Mais la nouvelle loi ne doit pas servir à empêcher la concurrence loyale, mais gênante, dans la vente des denrées alimentaires, sous prétexte d'hygiène: Dans l'intérêt de tout le peuple suisse, elle doit protéger et elle protégera le commerce en gros et en détail à l'intérieur du pays, comme la concurrence avec l'étranger, et veillera à ce que le principe du même droit pour tous soit sauvegardé pour les producteurs et pour les commerçants en denrées alimentaires.»

Nous notons encore d'autres remarques invitant à l'adoption de la loi.

Plusieurs assemblées populaires dans lesquelles les adversaires ont aussi parlé, ont pris des résolutions favorables à la loi, ainsi une assemblée de citoyens de Seeland à Lyss, une assemblée de citoyens de Bâle-Campagne à Liestal et une assemblée de médecins tessinois. L'Assemblée des délégués de la Société

économique et d'utilité publique du canton de Berne a aussi voté l'acceptation de la loi. Le Conseil d'Etat du canton de Vaud a distribué au Grand Conseil un message sur les affaires fédérales, qui ne contient qu'une discussion de la loi sur le commerce des denrées alimentaires. Le Conseil d'Etat recommande l'adoption de cette loi qui, à ses yeux, constitue un vrai progrès.

La Société des arts et métiers de la ville de Berne a pris la résolution de rejeter le référendum contre la loi fédérale sur le commerce des denrées alimentaires et de défendre de toutes ses forces une loi de ce genre. La société des métiers de la ville de Lucerne et la Société bernoise de commerce et des métiers ont pris des résolutions analogues.

La Société des cafetiers suisses fait aussi une levée de boucliers contre les Sociétés coopératives de consommation, parce qu'elle espère que la loi sur le commerce des denrées alimentaires sera plus sévère avec les vendeurs en détail, les dépôts de bière, etc., et qu'elle rendra les magasins impossibles où le vrai contrôle ne peut être exercé, et où l'on vend des marchandises qui ne devraient pas être vendues dans le même local que des denrées alimentaires. Enfin les cafetiers croient qu'une loi fédérale mettra fin aux escroqueries inter-cantoniales, aux falsifications et aux fraudes.

Le 21 et le 22 mai, à Baden, l'assemblée des délégués de cette Société a voté à l'unanimité une résolution dans ce sens.

Un correspondant du «Schweiz. Wirtbund» ne croit pas à la réalisation de ces espérances. Il affirme au contraire que les vrais intérêts des cafetiers leur assigne une place dans le camp ennemi. D'un autre côté, l'organe officiel des Sociétés de cafetiers, la «Schweiz. Wirtzeitung» se fait le champion de la loi. Il dit entr'autres:

«Combien les relations commerciales seraient plus faciles si la même loi et les mêmes règlements étaient en vigueur dans toute la Suisse; les négociants pourraient facilement les connaître à fond! Une loi fédérale sur le commerce des denrées alimentaires est donc absolument nécessaire, dans l'intérêt de la liberté indispensable pour le commerce et le trafic, de l'égalité des droits et de la possibilité d'exercer un contrôle général et suffisant.»

Le «Gastwirt», le plus ancien journal professionnel de la branche des cafetiers en Suisse, défend le projet avant tout, parce qu'il espère que la loi mettra fin aux falsifications des denrées alimentaires qui se font en grand actuellement. Dans le numéro 19 de ce journal, un collaborateur voit la loi déjà adoptée et appliquée.

Il écrit:

«Le peuple suisse saluera la nouvelle loi fédérale sur le commerce des denrées alimentaires et de divers objets usuels avec joie, car elle aura pour effet immédiat de donner un nouvel élan au commerce honnête. Et c'est de toute nécessité aujourd'hui. C'est pourquoi l'opposition bruyante que l'on fait à cette loi n'a pas de répercussion durable et profonde dans le peuple. Au point de vue de la politique commerciale, la loi aura une heureuse influence, et les différents peuples d'Europe et d'Outre-Mer ne refuseront pas leur admiration à la petite république qui n'a pas craint de faire une réforme sanitaire complète, car le commerce mondial ne retirera que des avantages de l'observation stricte de cette loi.»

Le 10 juin et l'avenir, dans le cas où la loi serait adoptée, nous dirons si cet optimisme enthousiaste a sa raison d'être. La Revue des Hôtels ne peut pas encore entonner un chant de joie aussi dithyrambique, car nous ne réussissons pas à passer sans autre par-dessus les objections faites à cette loi.

Un jugement flatteur
sur notre „Guide des Hôtels“.

Nous lisons dans le «Bulletin officiel du Syndicat général de l'industrie hôtelière», organe du Syndicat des Grands Hôtels de Paris, ce qui suit:

«Tous nos collègues de France connaissent l'intéressante et utile publication qui, sous la direction de la Société suisse des hôteliers, met tous les ans à la disposition du public, un recueil très complet des hôtels suisses de tous ordres, avec la vue de l'établissement, des renseignements succints sur la situation et ses aménagements et un aperçu de ses tarifs.»

«Grâce à leur entente complète et à leur cohésion, les hôteliers suisses ont su, ainsi, organiser entre eux et par eux-mêmes leur publicité et se sont libérés, dès longtemps, du joug coûteux des entreprises de publicité d'ordres divers qui, étrangères aux intérêts de la corporation, n'ont en vue que le bénéfice immédiat qu'elles réalisent sur notre dos.»

Le «Guide suisse des Hôtels» est une des formes les plus heureuses de cette organisation mutuelle de la publicité réalisée par les Suisses, desquels, sous ce rapport, nous avons tant à apprendre.

Nous avons entendu à maintes reprises — et combien de nos collègues l'ont entendu comme nous — émettre la surprise et le regret que les hôteliers français ne suivent point l'exemple de leurs collègues suisses et ne publient pas à leur tour un guide contenant sous une forme analogue tous les renseignements pratiques que le voyageur a sous la main dans le Guide Suisse et qui lui permettent de trouver immédiatement l'établissement qui par sa situation et ses tarifs répond le mieux à ses desiderata touristiques et à ses possibilités financières.

«Malheureusement, en France, le problème est singulièrement plus compliqué. D'abord, la surface du pays est beaucoup plus vaste et ses aspects sont absolument divers suivant les régions. En Suisse, quelque dissemblables que puissent être entre eux deux établissements, ils ont pourtant un point d'origine unique et une raison d'être commune: la montagne.»

«En France, il y a la montagne, la mer, les grandes plaines, les régions d'hiver, les régions d'été, il y a les grandes villes à activité permanente, et il y a les stations de saisons qui ne vivent que pendant une courte période, etc. Chacune de ces catégories a ses intérêts particuliers et ses exigences contradictoires.»

«Par-dessus tout, il y a ce fait que la France est cinq ou six fois grande comme la Suisse, que le nombre des hôtels y est 20 ou 25 fois plus considérable et que, dans ces conditions, pour faire un guide complet — condition sine qua non de son intérêt pour le client — il faudrait faire un véritable volume, dont la confection matérielle sera coûteuse et qu'il faudra, par conséquent, à peine d'y perdre de l'argent, vendre cher au client, tout en faisant payer à l'hôtelier sa publicité à un prix exorbitant.»

«Ces quelques réflexions suffisent à expliquer sans qu'il soit besoin de les développer davantage l'insuccès constant, et pour ainsi dire forcé, auquel se sont heurtés les nombreuses tentatives faites depuis quelques années par des personnes plus ou moins compétentes dans la matière, mais toujours absolument étrangères à l'industrie hôtelière, pour imiter les Suisses, et pour éditer un guide français des hôtels.»

«Nous avons tous eu en mains quelques-uns des spécimens de ces tentatives souvent enfantines et vouées par avance à l'avortement, et tous, nous en ayons constaté l'imperfection réprobatoire. Le défaut initial et capital de toutes ces tentatives c'est, nous le répétons, que leur auteur n'était pas de la partie et avait simplement en vue une opération de publicité. Il ne pensait qu'à gagner de l'argent. Il lui fallait donc combiner son affaire de façon que le bénéfice dépassât largement les frais. Dans ces conditions, il est amené à négliger les hôtels modestes et les régions encore peu lancées, pour porter son effort sur les régions à la mode et les grands hôtels riches qui, à son sens, seront plus accessibles à la grosse souscription de publicité. Dès lors, en admettant qu'il réussisse, ce qui est déjà douteux, son œuvre sera sans aucun intérêt réel pour le client et, partant pour l'hôtelier. Son guide n'aura du guide que le nom, puisqu'on n'y trouvera que ceux qui auront payé très cher; le voyageur ne l'achètera point, parce qu'il ne sera pour lui d'aucune utilité pratique. En outre, l'éditeur peu scrupuleux, ne se fera pas sans faute de restreindre son tirage pour ne pas augmenter ses prix. L'hôtelier qui aura eu la naïveté de se laisser «taper» en sera pour sa souscription. En un mot, cela n'aurait plus aucun rapport avec la formule pratique et féconde des hôtels suisses.»

«Le secret du succès grandissant du guide suisse et la raison, suprême de son utilité incontestée, c'est qu'il est fait exclusivement par les hôteliers eux-mêmes et dans leur seul intérêt, que le tarif et la forme de l'annonce y sont les mêmes pour tous, quelle que soit l'importance de l'hôtel, et que, grâce à leur cohésion et à leur entente, les hôteliers suisses s'y sont groupés en foule et sans abstention pour ainsi dire que le détenteur de ce guide est assuré d'y trouver les renseignements nécessaires et complets sur la région où il veut aller et les hôtels qu'il pourra y trouver.»

«C'est cela, et tout cela, — mais rien que cela — qu'il faut faire en France si on veut réussir. Il faut que le guide soit complet, que le prix de l'insertion y soit abordable pour tous; que tous les hôtels y figurent, classés par région. Il faut aussi que tout prix de vente soit aussi modique que celui d'un indicateur de chemins de fer, il faut enfin que le tirage en soit tel qu'il couvre en quelque sorte le pays, et qu'on puisse le trouver jusque dans la plus petite des gares. Eh bien! toutes ces conditions, un industriel étranger à la corporation ne les réunira jamais, parce qu'il y mangera de l'argent, et qu'il entend au contraire en gagner, et beaucoup!»

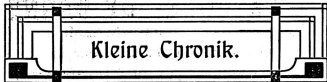
«Depuis longtemps le Syndicat général se préoccupait de cette situation. Il a étudié à fond la question et il peut, aujourd'hui, avoir résolu le problème. Le guide qu'il a élaboré avec soin et qu'il édite régulièrement à partir de cette année, est fait exclusivement pour les hôteliers et par les hôteliers. Tous les prix en

sont faits par eux-mêmes, c'est-à-dire par leur Syndicat général et tous les bénéficiaires leur en reviennent, c'est-à-dire seront partagés entre les souscripteurs. C'est de la véritable mutualité, dans laquelle n'intervient aucun élément étranger.

Le guide complet est divisé en quatre tomes, dont l'ensemble peut fournir un volume, mais qui sont vendus séparément. Chacun d'eux comporte l'intégralité du réseau ferré de la région qu'il concerne.

En voici la nomenclature: Tome I: Nord, Nord-Ouest (Réseau du nord et de l'ouest). — Tome II: Centre, Sud-Ouest et Pyrénées (Réseau de l'Orléans et du Midi). — Tome III: Est, Centre, Méditerranée (Réseau de l'Est et du P. L. M.). — Tome IV: Riviera, Corse, Algérie et Tunisie, (P. L. M. et Compagnie de navigation).

L'ensemble représente pour la première édition un tirage de 200,000 exemplaires. Les insertions comportent une vue photographique de l'hôtel ou de la maison de famille; les indications principales sur sa situation, ses ressources, les beautés et les curiosités des environs; la période pendant laquelle l'établissement est ouvert. Une colonne est réservée aux tarifs suivant les saisons; la spécification des tarifs n'est pas obligatoire; on peut la remplacer par autre chose; mais personnellement nous la conseillons beaucoup à nos collègues, dans leur propre intérêt. Ces insertions, pour la première édition sont en trois langues: Français, Anglais, Allemand.



Kleine Chronik.

Montreux. Das Hotel Bon-Port will laut „Ober-Volkst.“ einen Neubau auführen.

Brissago. Herr W. Seeger übernimmt die Direktion des hier demnächst zu eröffnenden neuen Grand Hotel.

Graubünden. Herr G. Frick-Marfort, früher zum Hotel Kreuz in Chur, übernimmt mit 1. Juni das Hotel Rätia und Post in Sius.

Parpan. Das Hotel und Kurhaus Post hat in sämtlichen Räumen elektrisches Licht eingerichtet und ist am 2. Juni wieder eröffnet worden.

Varese erhält einen Kursaal, der noch dieses Jahr eröffnet wird und für nächstes ist ein Theaterbau geplant.

Baveno. Das neue Palace und Grand Hotel, von dessen Besitzer, Herrn P. Borgo, als erstklassiges Haus erstellt und eingerichtet, ist Mitte Mai dem Betrieb übergeben worden.

Heimatschutz. Im Urner Landrat hat Ernst Zahn, Göschenen, eine Motion auf Entfremdung und Verbot der Reklametafeln an der Gotthardlinie und den Dürfern eingereicht.

Lugano. Unter der Firma Aktiengesellschaft Palace Hotel Excelsior, Lugano, konstituierte sich eine Aktiengesellschaft zum Bau eines Hotels in Lugano. Das Aktienkapital beträgt 600,000 Fr.

Luzern. Das Palace Hotel hat den elektrischen Omnibusdienst eingeführt. Ferner hat es eine amerikanische Briefpost eingerichtet, die dem Gast ermöglicht, von jeder Etage aus Briefe zu befördern.

Tessin. Zwei Herren von Biel kauften in Minusio (Locarno) 8000 Quadratmeter Land an, um dort ein Sanatorium für 3-12jährige Kinder zu errichten. Am gleichen Orte soll ein neues grosses Hotel entstehen.

Tirolo. Von der Stubaitalbahn in Fulpmes abzweigend, soll eine Seilbahn zur 300 m höher liegenden Alp Frohenberg gebaut werden, woselbst der Erbauer der Bahn, Ingenieur J. Niehl in Innsbruck, ein Touristenhaus errichtet.

Locarno. Das Hotel du Parc hat einen stattlichen Neubau gegen Süden erhalten, wodurch die Bettzahl auf 130 steigt. Alle Zimmer erhalten Balkons. Mehrere Appartements sind vorhanden und eine grosse Terrasse gegen den See, sowie Lawn Tennis wird in den Abschluss der Liegenschaft bilden. Die Eröffnung erfolgt anfangs September.

Stresa. Die für den durch die Simplonbahn aufblühenden Kurort Stresa wichtige elektrische Bahn auf den Monterone ist im Bau begriffen und

wird im Frühjahr nächsten Jahres dem Betrieb übergeben werden. — Das Hotel de Milan und Kaiserhof am Landungsplatz ist einer gründlichen Renovation unterzogen worden, das elektrische Licht installiert und für nächstes Jahr ein Lift in Aussicht genommen.

Maloja. Das Saison-Palace-Hotel, das am 20. Juni für die Saison eröffnet wird, hat den Winter über wesentliche bauliche Veränderungen erfahren. Das Haus ist zum Teil ganz neu eingerichtet, die Säle sind neu dekoriert, Privatbäder errichtet und die sanitären Einrichtungen nach den neuesten Errungenschaften ausgeführt worden.

St. Moritz. Die kürzlich gebrachte Notiz betr. den Direktionswechsel des Grand Hotel ist dahin zu ergänzen, dass der neue Direktor, Herr Charles Rueck, Mitbesitzer des Hotel Grande Bretagne in Nizza (Firma Rueck & Textor) ist. Diese Firma bleibt unverändert bestehen.

Genau. Unter der Firma Italienisch-schweizerische Hotelgesellschaft mit Sitz in Luzern ist dieser Tage ein Aktienunternehmen geschaffen worden zum Bau des Grand Hotel Miramare in Genau auf dem oberhalb dem Bahnhof gelegenen Terrain. Der Verwaltungsrat besteht aus den Herren Nationalrat Dr. Fr. Bucher, Präsident, W. Hauser, Vizepräsident, W. Dwyer, Delegierter, in Luzern, Alfr. Hauser in Neapel, und Leop. Dietsch in Genau.

Mailand. In hier haben 22 Hotels sich zusammengesetzt und 3500 Quadratmeter Land erworben, auf dem sie eine 2000 Quadratmeter umfassende Dampfwascherei errichten lassen, die seit Mitte Mai im Betrieb ist. Die Installation stammt von einer Zürcher Firma, die Leistungsfähigkeit der Anlage ist 4000 kg Wäsche per Tag.

Heimatschutz. Dem Beispiele des Verbandes der Gasthofbesitzer am Bodensee und Rhein folgend, hat auch der Bodenseeverkehrsverein eine Resolution gefasst gegen das Projekt der Zürcher Regierung, auf dem zürcherischen Ofer am Rheinfluss ein neues zürcherisches Wasserverswerk zu erstellen, wodurch neuerdings mindestens 50 Kubikmeter Wasser in der Sekunde dem Rheinfluss entzogen werden sollen. Der Schlussatz der Resolution lautet: „Im Namen der dem Verein angehörenden Körperschaften und Gemeinden, die ein Interessengebiet von mehr als

200,000 Seelen umfassen, legt daher der Bodenseeverkehrsverein Verwahrung gegen die dem Rheinfluss drohende Verunstaltung ein und bittet die zuständigen Behörden dringend, die Erstellung des projektierten neuen Wasserverswerkes nicht zu genehmigen.“

Der „Neue Mitteleuropäische Fremdenführer“, Verleger R. E. Kostelzky in Budapest, möchte sich das Geld verdienen möglichst leicht machen, aber es gelingt ihm nicht immer. Ein Mailänder Hotel hatte ihm anno 1899 einen Inseratenvertrag erteilt und denselben auf 1901 gekündigt, das hindert aber den Kostelzky nicht, dieses Jahr für die Jahrgänge 1902 bis und mit 1905 Rechnung zu stellen unter Berufung auf den Bestellungschein, in welchem geschrieben stehe, dass wenn 6 Monate nach der Auftragserteilung keine schriftliche Abbestellung erfolgt, der Auftrag für die darauffolgenden Ausgaben zu gelten hat. Fein ausgedacht, Herr Kostelzky! Also, wenn Ihnen ein Hotel am 1. Juli 1906 einen Auftrag erteilt, sagen wir für 3 Jahre, und es bestellt ihn bis Ende desselben Jahres (1906) nicht ab, so gilt er nach Vorlauf der vertraglichen 3 Jahre auch für die darauffolgenden Ausgaben Ihres berühmten Führers? Na, hören Sie mal, Herr Kostelzky, eine derartige Geschäftspraxis kann man nennen wie man will, nur nicht ehrlich.

Lugano. Herr C. Reichmann, vom Hotel Reichmann in Paradiso, hat am See einen prächtigen Neubau erstellt. Derselbe enthält nur Sechszimmer, jedes mit Balkon und Doppeltüren, 9 Appartements und allem übigen Komfort. Die Bettzahl beträgt 95. Die Eröffnung hat bereits im März stattgefunden. Das alte Hotel wird künftig als Dependance betrieben werden. — Herr Béna erstellt gegenwärtig einen grösseren Neubau angeschlossen an sein bisheriges Hotel Béna. Die Bettzahl wird dadurch auf 80 steigen. Der Bau soll bis zum Herbst fertig werden.

Das imposante Hotel du Parc des Herrn K. Ehrhart wird nächstens zur Eröffnung gelangen. Dessen äussere und innere Ausstattung entspricht einem Hotel allerersten Ranges. Die Bettzahl beträgt 120, mehrere Appartements sind vorhanden. — Der Bezirk Lugano besitzt gegenwärtig 88 Häuser mit Behörungsrecht, etwa ein halbes Dutzend grösserer Etablissements sind teils projektiert, teils in Konstruktion begriffen. Lugano entwickelt sich als Fremdenplatz, es wird einen prächtigen Quai und Kursaal erhalten, jedoch eilt die Hotelbauart dieser Entwicklung um mindestens 10 Jahre voraus

An die tit. Inserenten!

Gesuche um Empfehlung im redaktionellen Teil werden nicht berücksichtigt. — Reklamen unter dem Redaktionsstrich finden keine Aufnahme. — Ein bestimmter Platz wird nur auf längere Dauer und gegen einen Zuschlag von 10 bis 25% reserviert.

Hochzeits- u. Braut-Seide

Damast- u. Brocat-Seide

Crystal- u. Moire-Seide

Crêpe de Chine- u. Eolienne-Seide

G. Henneberg, Seiden-Fabrikant, Zürich.

Für Stoffen und Roben in allen Preislagen, sowie feine das Neueste in schwarzer, weißer u. farbiger „Henneberg-Seide“

MAISON FONDÉE EN 1811
BOUVIER FRÈRES
NEUCHÂTEL.
SWISS CHAMPAGNE.
Se trouve dans tous les bons hôtels suisses.
HORS CONCOURS (membre du jury)
EXPOSITION UNIVERSELLE PARIS 1900.

DIRECTEUR

Suisse, marié, 30 ans, actuellement dans un des premiers hôtels de la Suisse française, cherche pour la saison d'hiver direction d'un bon hôtel à la Riviera ou ailleurs. Références de premier ordre. Adresser les offres sous chiffres H 124 R à l'administration du journal.

MONTREUX
Hotel Eden.
In allerbesten ruhiger Lage am See neben dem Kursaal.
Moderner Komfort, Garten.
Fallegger-Wyrsch, Bes.

Zu mieten oder zu kaufen gesucht
Hotel-Pension

an einem Winterkurort von Hotelier mit Sommergeschäft. Offerten unter Chiffre H 190 R an die Exped. ds. Bl.

Für Hoteliers günstige Gelegenheit.

Wegen Räumung eine grössere Partie Dekorations-Kübelpflanzen, darunter seltene schöne Exemplare, Chamerozpflanzen bis 2 m Stammhöhe, Phönix-, Latanien-, Araucarien-, Kugel- und Pyramidenlorbeer, Bambus, wirklich hübsche Saaldekorationspflanzen, ebenso Pflanzen für Balkon und Terrassen zu verkaufen.
W. Wettsteins Witwe
Gärtnerei „Wilhelma“, Luzern.

Hotel-Direktion.

Die Direktorstelle von Hotel Pilatus-Kulm wird für das Betriebsjahr 1907 zur freien Bewerbung ausgeschrieben.
Bewerber können bis zum 20. Juni ihre Anmeldungen mit genügenden Referenzen und genauen Angaben ihrer früheren Berufstätigkeit versehen dem unterzeichneten Mitgliede des Verwaltungsrates der P. B. G. einreichen.
Ed. Cattani sen., Engelberg.

Hôtel Schweizerhof et Hôtel Bellevue à la Chute du Rhin.

Grandes terrasses et verandas couvertes. — Situation incomparable.
Les Illuminations de la Chute
ont lieu régulièrement en juin et juillet chaque dimanche, mardi, jeudi et samedi et en août tous les soirs.

Hotel-Verkauf.

In schönster ruhiger Lage, 50 Minuten von Interlaken, am Thunersee gelegen, ist das
Hotel Beatushöhle
mit zirka 30 Fremdenbetten, zu verkaufen. Dasselbe führt eine Jahreswirtschaft und bietet fachkundigen Leuten sichere Existenz. Nähere Auskunft erteilt J. Hirni, Notar, Interlaken. 179

S. GARBARSKY
ZÜRICH
Feine Herren-Wäsche-Ausstattungen

DIRECTEUR

qui dirige grand établissement cherche place de saison ou à l'année.
Adresser les offres sous chiffres H 314 R à l'adm. du journal.

Junger Hotelier

mit eigenem Sommergeschäft, tüchtig in allen Branchen, mit reicher Erfahrung aus mehrjähriger Tätigkeit in erstklassigen Häusern, sucht auf nächsten Winter Stelle als Direktor, Chef de réception oder Kassier in grösserem Hause.
Offerten unter Chiffre H 187 R an die Exped. ds. Bl.

Schreib- u. Handels-Akademie
C. A. O. Gadematz, ZÜRICH I Gessnerallee 50
Moderne praktische Unterrichtsanstalt für sämtliche Handfächer.
Spezialkurse für Hotel- und Restaurantpraxis: Moderne Hotel- und Restaurationsbuchführung (Kolonnen-system), Sebon- und Maschinenschriften, Hotelkorrespondenz, Rechnen etc. Jeden Monat beginnen neue Kurse. — Man verlange Prospekt. 297

Erklärung.

Das über mich in Umlauf gesetzte Gerücht, ich hätte bei meinem Weggang am Sanatorium Le Mont des Oiseaux in Hyères das gesamte Personal veranlasst, das Geschäft mit mir knall und Fall zu verlassen, beruht auf voller Unwahrheit.
Ch. Kupper.

Für Aktien-Unternehmen

Junger energischer, im erstklassigen Hotel- sowie Winterkurort-Betrieb erfahrener Fachmann, mit geschäftstüchtiger Frau, sucht auf nächsten Winter die
Direktion
eines Hotels I. Ranges zu übernehmen.
Offerten an die Expedition unter Chiffre H. 188 R.

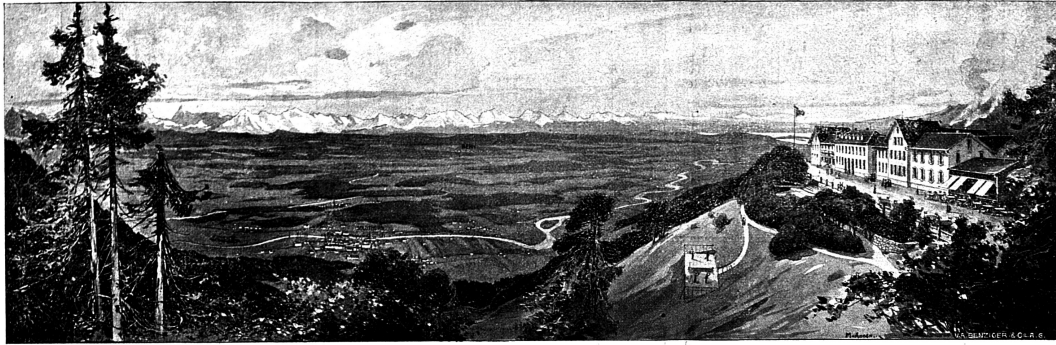
Occasion.

Rheinische Weingrosshandlung verkauft wegen Überfüllung ihrer Lager meist eigene und selbst gekelterte reine Gewächse von
Rhein, Mosel, Nahe und Pfalz
im Fass und in Flaschen zu äusserst billigen Preisen in jedem Quantum und assortiert nach Wunsch. Proben gerne zu Diensten.
Referenzen erster Hoteliers. 2905
Offerten unter Chiffre E 1044 an die Union Reclame, Luzern.

DIRECTEUR-CHEF DE RÉCEPTION.
Jeune homme, 27 ans, sachant le français, allemand, anglais, italien et hollandais, excellent gérant d'un Gd. Hôtel de prem. ordre (250 lits), cherche place comme tel pour la saison d'hiver 1906/1907, dans un établissement de prem. ordre, Riviera, Egypte ou ailleurs. Références excellentes. Disponible le 1^{er} novembre.
Ecrire sous chiffre H. 184 R à l'adm. du journal.

Weissenstein Luftkurort bei Solothurn (Schweiz) 1300 m ü. M.

Wagenbestellungen sind zu richten an Hotel Krone Solothurn und an den Inhaber.
Illustrierter Prospekt gratis und franko durch K. Jilli.



Kurhaus Weissenstein bei Solothurn.

Ausgebehtes Alpenpanorama vom Säntis bis zum Montblanc, Vogesen und Schwarzwald. Hotel und Pension. 70 Zimmer mit allem Komfort. Post, Telegraph und Telefon im Hause. Lawn-Tennis. Waldpark mit ca. 20 km. Fusswegen. Winter Ski- und Schlittensport. Pensionspreis: Coglis, 4 Mahlzeiten, Licht und Bedienung von Fr. 7.50 bis Fr. 11.— pro Tag mit anerkannt vorzüglicher Verpflegung. (Separat auch Diätisch). Eigene grosse Sennerei mit Milchschmirtschaft.

Das Klima des Weissenstein eignet sich vorzüglich für Rekonvaleszenten und für Organismen, die durch anstrengendes Berufsleben geistig und körperlich angespannt sind. Ideale Gage für Ruhesuchende. Inämie, Chlorose, nervöse Affektionen leichter Natur werden sehr günstig beeinflusst und überraschende Erfolge sind erzielt worden.

Bis 15. Juli und ab 1. September 20% Preisermässigung.

London. Tudor-Hotel

Oxford Street W.

In bester Lage des West-End, 200 Zimmer und Salons mit allem modernen Komfort eingerichtet, verbunden mit kontinentalem Restaurant u. grosser Lager-Bier-Halle mit Konzert, das einzige Hotel Londons mit Dachgarten und grossartiger Aussicht auf die Stadt u. Umgebung nur für Hotel-Gäste. Mässige Preise.

The Geneva Hotels Ltd., Propr.

NIZZA HOTEL DE BERNE

beim Bahnhof.

100 Betten.

Einziges nach Schweizer Art geführtes Hotel beim Bahnhof. Feine Küche. Zimmer von Fr. 2.50 an. Gepäcktransport frei. Deutsch sprechender Portier am Bahnhof.

H. Morlock, Besitzer
auch Besitzer vom Hotel de Saude (früher Robinson) und vom Terminus-Hotel.

KAMPMANN'S Wassermotor-Waschmaschine

ist unübertroffen, einfach, dauerhaft und billig. Prospekte kostenlos.

Ernst Walcker & Cie., Zürich III
Allein-Vertrieb.

Cafés torréfiés

aux prix les plus avantageux.

A. Stamm-Maurer BERNE. 253
Echantillons et offres spéciales à disposition.

Cafés verts.

Berndorfer Metallwaren-Fabrik

ARTHUR KRUPP

BERNDORF, Nieder-Oesterreich.

Schwerversilberte Bestecke u. Tafelgeräte für Hotel- u. Privatgebrauch
Rein-Nickel-Kochgeschirre. — Kunstbronzen

Niederlage und Vertretung für die Schweiz bei:

Jost Witz, Luzern

Pilatusstr., gegenüber Hotel Viktoria

Preis-Courants gratis und franko.

Wäscherei-Einrichtungen für Hotel- und Grossbetrieb

In nur erstklassiger, tadelloser Ausführung liefern

STUTE & BLUMENTHAL, LINDEN bei Hannover.

Prima Referenzen. Prospekte und Vorschläge sowie jede wünschenswerte Auskunft bereitwillig durch die Vertreter 286454

E. Schiess-Müller, St. Gallen Ingenieur Neidhardt, Genf
für die deutsche Schweiz. für die französ. Schweiz.

Billig zu verkaufen

ein so gut wie neuer Hotelherd und ein Restaurationsherd sowie verschiedene neue Herde mit und ohne Wassereinrichtung neuester Konstruktion. 287

Basler Kochherdfabrik E. Zeiger, Basel.

Was lehren uns die jüngsten grossen Brandereignisse in der Schweiz, spez. mit Hinsicht auf die Hotelindustrie?

Dass einzig ein stets bereiter, für jedermann ohne Instruktion zu handhabender von Zuverlässigkeit wie beispielsweise Wassermangel unabhängiger Löscheschutz in Form des „MINIMAX-Handfeuerlöschers“ im Interesse des Hotelbesitzers und der Gäste Katastrophen zu verhindern imstande ist. Verlangen Sie noch heute Gratisprospekt von der 2899 (1787)

NACH LONDON

geht über Strassburg-Brüssel-Ostende-Dover

Der beste, billige, höchst schnelle und bequeme Reise-Weg

Post-Route unter belgischer Staatsverwaltung

mit drei Schnellsten möglich. Durchgehende Wagen nach III. Kl. Ganz moderne Dampfer in prachtvoller Ausstattung. — Einer dieser Dampfer ist die berühmte „Prinzessin Elisabeth“, das erste Turbinen-Paketboot, das auf dem europäischen Kontinent gebaut wurde. Dieser Dampfer hat den Weltrekord der Paketboote mit 24 Knoten (bei 45 km in der Stunde) geschlagen und macht die Seefahrt in nur 2 Stunden 40 Min.

TELEGRAPHIE MARCONI UND POSTDIENST AUF JEDEM DAMPFER.

NACH LONDON von STRASSBURG in 15 Stunden; von BASEL in 17 Stunden.
DURCHGEHEND: OSTENDE—BASEL u. OSTENDE—SALZBURG ü. Strassburg, Stuttgart.
WAGEN OSTENDE—SALZBURG u. TENDE—WIEN ü. Basel, Zürich, Aitberg.

Fahrplanbücher sowie Auskünfte über alle den Personen- und Güterverkehr von, nach und über Belgien betreffende Angelegenheiten werden von der Vertretung der Belgischen Staatsbahnen, St. Albansgraben 1, unentgeltlich erteilt.

Hotel- & Restaurant-Buchführung

Amerikan. System Frisch.

Lehre amerikanische Buchführung nach meinem bewährten System durch Unterrichtsbriefe, Handb. und Anweisungsschriften. Garantieren für den Erfolg. Verlangen Sie Gratisprospekt. Prima Referenzen. Richte auch selbst in Hotels und Restaurants Buchführung ein. Ordre versuchsweise Bücher. Gehe nach auswärts. 302

H. Frisch, Böcherspaterie, Zürich I.

Zu verkaufen

1 Globuswaschmaschine ungebraucht. (G 1622)

1415 Waldstätterhof, Luzern.

BRIG.

Zu vermieten, dicht beim neuen Bahnhof, besticktes, modernes, mit allem Komfort versehenes Haus, das sich vermög seiner günstigen Lage als Hotel eignen würde. Zentralheizung, elektr. Licht, Fahrstuhl. Für Auskünfte wende man sich an Chiffre S.C., Postfach 3515, Filiale SBB, Basel. (169)

Minimax-Gesellschaft Zürich (Mercatorium)

London, Paris, Berlin, Wien, Brüssel, Mailand, New-York.

BÉHA'S HOTEL

ET DE LA PAIX LUGANO.

Dans le quartier ouest de Lugano, au centre du mouvement des étrangers; vis-à-vis des bateaux à vapeur et de la station du tramway Lugano-Paradiso-San Salvatore. Situation tranquille et exempte de poussière. Entouré d'un superbe jardin particulier. Tout le confort moderne (ascenseur, lumière électrique, chauffage central, bains, grand hall, bibliothèque).

L'HOTEL BÉHA ne comprend que des chambres en façade.

Direction personnelle du propriétaire

Alex. Béha
précédemment Hôtel du Parc.

Gérance, Direction

eventuell eines zu lancierenden Hotel-Unternehmens (Wintersaison) sucht erprobter, seriöser Fachmann, Schweizer, der diesbezüglich nachweisbare Erfolge aufzuweisen hat und Leiter eines erstklassigen Sommer-Etablissements ist, disponibel Oktober bis Mai, auch Vertrauensposten event. mit Beteiligung oder Pacht eines nachweisbar lebensfähigen Objektes gewünscht.

Offerten unter Chiffre H 143 R an die Exped. ds. Bl.

Elektrische Automobile und Boote „Tribelhorn“

Feldbach am Zürichsee.

Spezialität: Als Zukunfts-Wagen mein elektrischer Hotel-Omnibus

Generalvertreter: Kälin, Bärschwylersstrasse 10, Basel. (11375) 2833

LUCERNA

SCHWEIZER MILCH-CHOCOLADE

ISST DIE GANZE WELT

Ausrottung der Wanzen

durch Vergasen v. Matthéin ist einzig rationell u. wirklich radikal. Kein Schmiererei. Amtlich empfohlen. Verlangen Sie Prospekte. 312

Matthey-Meier & Cie., Basel.

Rollschutzwände

vorzüglichstes Fabrikat halten stets auf Lager

Suter-Strehler & Co., Zürich

Roquefort-Gamin „Société“

Die echte Portionen-Packung.

Erhältlich bei:

E. Christen, Comestibles, Basel.
Ludwig & Gaffner, Comestibles, Bern.
Franz Fassbind, Comestibles, Brunnen.
Uehlinger & Seinet, Comestibles, Luzern.

